

COMPTE-RENDU  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 JUILLET 2008

--- ooOoo ---

Sous la présidence de monsieur Jean Carrère, maire, le conseil municipal s'est réuni en présence de mesdames Vayssier, Bor, Del Regno, Foubert, Picot, Ségalas et de messieurs Carrère, Fauria, Vecchiato, Iriart, Barberou, Benech, Dudret et Mariette. Monsieur Izard était excusé.

Le secrétaire de séance a été désigné : monsieur Jean-Pierre Barberou.

**Ordre du jour :**

- Désignation des délégués supplémentaires à la communauté de communes "Gave et Coteaux" (1 titulaire et 1 suppléant) ;
- Désignation du correspondant à la sécurité routière ;
- Site Internet ;
- Factures intempéries du 11 juin ;
- Salle de Sports ;
- Certificat d'urbanisme ;
- Questions diverses.

--- ooOoo ---

**Adoption du procès-verbal de la réunion du 3 juillet 2008 :**

Monsieur Victor Dudret émet une observation sur le paragraphe VI "Questions diverses", et, plus précisément, sur le point "vélo route" : Jean-Bernard Vecchiato ayant été le seul à avoir consulté le document transmis par le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, il serait souhaitable d'inscrire "sa désapprobation".

Le conseil municipal pourra, après connaissance du document, débattre et prendre une position commune à transmettre à la communauté de communes "Gave et Coteaux".

Sous cette réserve, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

--- ooOoo ---

**1. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉMENTAIRES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "GAVE ET COTEAUX"**

Après lecture de la lettre du président de la communauté de communes "Gave et Coteaux" et pour faire suite à la modification relative aux statuts, le conseil municipal approuve cette modification et désigne à l'unanimité :

- Monsieur Jean-Pierre Barberou délégué titulaire suppléantaire à la communauté de communes.

Celui-ci étant précédemment délégué suppléant, il y a donc lieu de désigner deux délégués suppléants supplémentaires. Sont donc désignées à l'unanimité :

- Madame Michèle Picot,
- Madame Michèle Ségalas.

Une délibération réglementaire est émise.

**2. DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT "SÉCURITÉ ROUTIÈRE"**

Après présentation au conseil municipal des documents sur le rôle du correspondant "sécurité routière" (fonction créée conformément aux termes de la charte sur la sécurité routière passée entre l'association des maires de France et l'état), monsieur Victor Dudret est désigné à l'unanimité pour assurer cette fonction.

Une délibération réglementaire est émise.

**3. SITE INTERNET**

Monsieur Victor Dudret propose d'établir des règles précises pour l'élaboration du site. Il semble que les délais d'élaboration puissent être tenus (ouverture fin septembre).

Après une période de "production" de textes et documents, par le groupe de travail, monsieur le maire programme une réunion de la commission communication pour valider l'ensemble, fin août ou début septembre.

#### **4. FACTURES INTEMPÉRIES**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal des coûts consécutifs aux intempéries du 11 juin 2008 et à la remise en état des fossés, des berges des ruisseaux et de la voirie communale :

- matériaux (blocs et cailloux) = 2 773 €
- travaux terrassement et enrochement = 8 211 €.

À cela, il faudra rajouter ultérieurement les coûts de bitumage.

Il a par ailleurs demandé à la Préfecture les documents pour une déclaration de "catastrophe naturelle", certains administrés ayant subi des dégâts conséquents.

Madame Del Regno transmet au conseil municipal les remerciements de la famille Brignone pour le dégagement du chemin des Bartots.

#### **5. SALLE DE SPORTS**

Suite à la lettre de monsieur le maire, monsieur le préfet a accordé une prolongation pour débiter les travaux de cette salle, jusqu'au 8 juin 2009. Cette décision permettra de gêner le moins possible l'école d'une part, et les associations d'autre part. Les gros travaux seront programmés durant la période des vacances scolaires de l'été 2009.

#### **6. CERTIFICAT D'URBANISME**

Le conseil municipal examine la demande de certificat d'urbanisme déposée par monsieur Ozans, géomètre pour la propriété "Montel". Le conseil municipal s'accorde pour émettre sur ledit document une réserve quant aux flux de circulation et notamment au raccordement des parcelles limitrophes.

Monsieur le maire donne également des informations sur le dossier lotissement "Laban", entrée Ouest de la commune.

#### **7. QUESTIONS DIVERSES**

- De nouveaux stages de base destinés à la formation des élus sont planifiés par l'association des maires des Pyrénées-Atlantiques. Les conseillers intéressés doivent s'inscrire avant le 11 août 2008.
- La fédération nationale des anciens combattants en Algérie (FNACA) a exprimé le souhait de voir officialiser le 19 mars comme date de commémoration de la fin de la guerre d'Algérie. Elle a écrit à la commune de Rontignon pour qu'un vœu soit adopté en ce sens. Le conseil adopte ce vœu à la majorité (2 abstentions).
- Feux tricolores : La 2<sup>ème</sup> entreprise contactée (SPIE) n'a pas encore fait de propositions. Monsieur le maire va la relancer. Il rappelle que la CEGELEC a proposé un devis de 30 000 € pour la mise en place de nouveaux feux tricolores.
- Le dispositif de commande des cloches de l'église est tombé en panne. Une réparation transitoire a été effectuée. Le fournisseur (société Heurelec) va prochainement fournir un devis de remplacement du système actuel (en place depuis 21 ans).
- Délégué de la commune au comité d'établissement de la maison d'accueil spécialisée (MAS) du Domaine des Roses (établissement de l'association des parents et amis des personnes handicapées mentales (ADAPEI) des Pyrénées-Atlantiques) : il faudra prochainement désigner un conseiller à ce poste (nécessité d'être disponible en après-midi).